
JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

Du Mercredi 16 Mai 1792.

N O U V E L L E S.

Vienne, 1^{er} mai.

La politique des cours est sujette à tant d'oscillations qu'il est plus difficile que jamais de la fixer, dans un moment où toute l'Europe est agitée par tant d'intérêts divers. Le bruit qui s'étoit répandu que le roi de Hongrie devoit se trouver à Coblenz dans le courant de ce mois, paroît aujourd'hui destitué de fondement. Toute la cour doit partir pour Bude, le 30 mai. C'est le 6 juin que doit se faire le couronnement du roi; celui de la reine ne se fera que le 10. De retour à Vienne, notre monarque se rendra à Francfort. L'élection du chef de l'Empire est fixée au 4 juillet, et le couronnement se fera le 6. Déjà l'on nomme les ministres qui doivent en porter la nouvelle aux différentes cours de l'Europe.

Le prince de Hohenloe, commandant en chef toutes les troupes du Brisgaw, doit partir incessamment pour s'y rendre. Aussitôt que l'on a appris ici la déclaration de guerre, un courrier a été expédié pour Saint-Petersbourg. Mais on ne sait aujourd'hui jusqu'à quel point l'impératrice de Russie pourra se mêler des affaires de France; de grands intérêts appellent son attention sur la Pologne, et le but des préparatifs militaires paroît principalement dirigé contre la nouvelle constitution de ce royaume.

Bruxelles, 5 mai. Le général Bender a quitté cette ville pour se rendre à Leuse, où est le quartier général, entre Mons et Tournai. Il a été chargé, par L. A. S. les gouverneurs des Pays-Bas, de témoigner, aux généraux Beaulieu et d'Happoncourt,

leur satisfaction, pour les preuves de courage et d'habileté qu'ils ont données dans les journées des 29 et 30 avril; leur conduite leur paroît digne des plus grands éloges. C'est le baron de Diesbach qui commande ici en l'absence du général Bender.

Les fortifications de Namur sont parfaitement réparées, la garnison est forte, on y attend le général Lafayette; mais on croit qu'on l'attendra long-temps. On présume que la première attaque menace encore Mons et Tournai.

Nous venons d'apprendre que le prince de Salm-Kirbourg vient d'être conduit et renfermé à la citadelle d'Anvers; il étoit renommé par son zèle pour la constitution française. On l'accuse d'avoir travaillé à débaucher les troupes Autrichiennes.

Si la gazette de France n'étoit pas précocce pour les nouvelles, du moins elle étoit renommée pour sa véracité, ce qui étoit d'un grand prix au milieu des feuilles mensongères dont on est inondé. Depuis qu'elle est tombée entre les mains de M. Champfort, les faits y sont altérés et souvent controuvés. Il est dit dans les nouvelles de Rome, du 24 avril, que l'abbé Mauri emploie les soixante mille écus romains qui lui ont été alloués pour son entretien, à acheter de magnifiques équipages, qu'il a commandé 40 livrées, et que dans le nombre de ceux qui la porteront on compte 20 nobles et autant qui ne le sont pas. — Il suffit d'opposer au récit du gazetier la réponse de l'abbé Mauri, à un seigneur qui vouloit lui donner un gentilhomme pour être à sa suite, dans sa mission à Francfort. Cette réponse est consignée dans une lettre authentique de Rome, du 25 avril. Il ne seroit pas conve-

nable, répondit le nouveau prélat, qu'un nonce roturier introduisit une pareille innovation. Si j'avois un gentilhomme dans ma maison, je me croirois obligé de le servir. Quelle livrée, aurez-vous à Francfort? Celle du pape, il n'y a jamais eu de livrée dans ma famille, à moins que quelqu'un des miens ne l'ait portée.

COLONIES.

«...» Dites donc, messieurs, à ces prétendus philosophes et à leurs partisans, qu'ils peuvent venir ici (à Saint-Domingue) jouir de leur triomphe, et contempler un spectacle digne d'eux: des cadavres et des cendres! Faites rougir la ville de Blois, d'avoir choisi pour son évêque cet incendiaire curé d'Embermenil, l'abbé Grégoire. Demandez à ces orgueilleux et insensés déclamateurs, demandez-leur compte du sang qui ne cesse de ruisseler dans cette isle malheureuse, et de tant de millions devenus ici la proie des flammes.

Obtenez au moins de l'assemblée nationale que les colons de Saint-Domingue, les plus humains, les plus hospitaliers, les plus généreux de tous les hommes, ne soient plus, dans le sein même du sénat de la France, l'objet des absurdes et calomnieuses déclamations de M. Brissot de Warville, membre de cette auguste assemblée; tandis que ses protégés (nos affranchis, leurs descendants et nos esclaves) massacrent ici tous ceux de nos concitoyens qui ont le malheur de tomber dans leurs mains; qu'ils coupent les oreilles des blancs surpris et assassinés; qu'ils en font des cocardes, et les appellent *leurs cocardes nationales*; qu'ils dépècent en morceaux le mari égorgé devant sa femme enceinte (1); forcent celle-ci d'avaler la chair encore palpitante de son époux, arrachent de ses entrailles le fruit de leur union, le jettent à des pourceaux, qui le déchirent et le dévorent sous les yeux de cette mère éperdue, frissonnante, saisie d'horreur; et se hâtent de la faire périr elle-même dans des supplices d'une cruauté recherchée et inouïe.

Voilà, messieurs, entre mille autres, les traits de ces cannibales que M. Brissot de Warville prétend connoître, qu'il appelle *ses frères*, et dont il ne cesse de se déclarer le protecteur!

Hélas! ces misérables, séduits et forcés à

(1) Monsieur et Madame Séjourné.

la révolte par d'imbecilles scélérats, en sont les premières victimes: ils périssent journellement en grand nombre, sous la conduite des forcenés qui les tiennent armés contre leurs maîtres. Moissonnés par la faim, par la nudité, par les maladies, par la misère et l'abandon, ils regrettent la subsistance abondante, les vêtements et les logemens commodes, les remèdes, l'aisance et les soins que leur assuroit à jamais la prévoyante humanité, l'intérêt au moins des propriétaires. Leurs regrets impuissans ne peuvent même pas s'exhaler devant les tigres qui se sont mis à leurs têtes, sans exposer ces malheureux à la mort la plus prompte! C'est aussi le sort qui les attend au moindre mal qui les attaque, à la première blessure qu'ils reçoivent; leurs chefs féroces, qui n'ont aucun intérêt à leur conservation, ne pensent plus qu'à s'en débarrasser, en leur faisant trancher la tête, ou en les jetant tous vifs dans les flammes.»

C'est ainsi que s'exprime l'assemblée coloniale de la partie française de Saint-Domingue, dans une lettre qu'elle vient d'adresser aux quatre-vingt-trois départemens de la France, aux places de commerce et aux manufactures de la métropole. Elle demande les secours les plus prompts si l'on veut sauver les débris de la Colonie. Vingt mille hommes sur-tout sont nécessaires dans ce moment, sinon toute la Colonie périra.— Elle périra en ce cas.

Lettre d'un Anglais aux rédacteurs.

Paris, 15 mai 1792.

Messieurs, — c'est un Anglais qui vous écrit, cest un amant de la liberté; mais qui n'en étend pas les droits au-delà des bornes de la loi. — Chaque jour je lis chez Girardin, au club littéraire du Palais-Royal, la plus grande partie des papiers publics: aucun ne me donne, sur mon pays, des détails aussi précieux que votre journal. Les anglais lisent avec le plus grand plaisir tous vos articles de Londres. — Permettez-moi cependant de vous dire, messieurs, que j'ai vu avec peine que vous aviez tronqué le superbe discours que Burke a prononcé contre les novateurs, qui, d'une main sacrilège, veulent renverser l'édifice de notre constitution. Ce discours m'a paru bien éloquemment traduit dans votre langue; mais vous avez affoibli ce qu'il dit contre les jacobins, et supprimé ce qui est relatif à votre assem-

blée nationale. (Nos lecteurs devineront sans peine nos motifs.)

Votre morceau sur Sheridan m'a beaucoup plu ; mais il n'est pas encore complet. Oui, messieurs, pour le malheur de ma patrie, Sheridan est un grand homme. Je l'ai entendu parler pendant trois heures dans la chambre des communes : c'étoit Cicéron même à la tribune. Une éloquence douce, persuasive découloit de ses lèvres ; aussi le silence le plus profond régnoit dans l'assemblée, et l'on respiroit à peine. Mais si Sheridan est doué au suprême degré des talens du génie, et des qualités de l'esprit, son ame est dégradée par des vices odieux. Rival de Mirabeau pour le génie et l'éloquence, il le rivalise encore par des côtés honteux. Sheridan est mauvais fils, mauvais père, mauvais époux. Il inculque, comme vous l'avez dit, il inculque à ses enfans ses détestables principes. Il a fait mourir son père, vieillard digne d'un grand respect ; il l'a fait mourir de chagrin et de douleur. Son épouse, jeune, belle, vertueuse, une des plus intéressantes femmes de Londres, une femme à qui Sheridan doit toute sa fortune, il la traite de la manière la plus dure, la plus barbare, la plus révoltante.... Mais je quitte Sheridan pour parler de la France.

Une des choses qui m'a le plus étonné en lisant vos papiers publics, c'est de voir des journalistes se permettre chaque jour d'outrager la reine de France ; c'est de voir surtout qu'ils le font impunément. Quoi ! Burke croyoit voir dix mille épées sortir du fourreau pour venger la moindre insulte faite à cette reine, dont il a tracé un portrait si beau et si ressemblant, et pas un seul Français ne venge les injures que d'indignes sujets vomissent contre leur souveraine ! Quand le glaive de la loi est brisé, le fer d'un homme d'honneur doit le suppléer. Tous les nobles Français sont-ils donc au-delà du Rhin ? — Je ne puis vous exprimer tous les sentimens qu'éprouve le cœur d'un Anglais pour cette reine auguste, qui ne trouve pas un seul chevalier. Qui pourroit lui refuser l'hommage qu'on doit aux Grâces, à la dignité, à la grandeur d'ame, aux vertus, et sur-tout au malheur ! Voici ce que vient d'écrire un de mes compatriotes, sur cette souveraine illustre. Ma lettre est déjà bien longue ; mais c'est pour cela, messieurs, que je veux vous dédommager, vous et vos lecteurs de sa longueur. Que ne puis-je traduire dignement ce morceau dans votre langue !

« L'état indélinissable, dans lequel languit

la reine de France, devient de jour en jour plus affreux. — Elle semble être réservée à boire le calice, tout amer qu'il est, jusqu'à la lie. — Dans l'exaltation criminelle où se trouvent les esprits, la méchanceté interprète en mal les actions les plus simples de sa vie.... D'infâmes journalistes, vil rebut du *fond même* de la nation, se font chaque jour un devoir de la calomnier.... Mais la postérité, ce grand juge, ce juge incorruptible, apprendra, avec étonnement, sa magnanimité, qui acquiert de nouvelles forces à proportion qu'on cherche à combler la mesure de son infortune. — La postérité lui rendra justice. — Les momens malheureux où elle a fait éclater toute la grandeur de son courage, seront autant de puissans titres à la vénération des siècles à venir. — Les hommes à naître l'admireront bien plus, luttant contre tous ses maux, que, quand, pour la première fois, elle parut, sur la terre de France, comme une Silphide, qui enchantoit tous les cœurs et charmoit tous les yeux. »

Je suis,

JOHN *** , habitué du club littéraire.

Il faut bien que nous parlions aussi de ce comité autrichien. Nous sommes fâchés que l'auteur d'une feuille distinguée ait, en les relevant, donné de l'importance aux calomnies de Carra et de Gorsas. Les misérables ! ils ne demandent pas mieux que d'être tirés de la fange ! — Depuis long-temps ces impudens libellistes prétendoient qu'il existoit un comité autrichien, où l'on conspiroit contre le peuple et la liberté. Comme ils le répétoient dans toutes leurs feuilles, on s'est demandé, et on a voulu savoir, si ce comité existoit réellement. Oui, il existe, a répondu Gorsas, et je le prouve. — Plusieurs journalistes sont payés par la liste civile ; or ils ne peuvent être payés sans qu'il y ait une caisse ; cette caisse suppose un trésorier ; le trésorier suppose une compagnie ; cette compagnie forme un comité et sert la maison d'Autriche ; donc il y a un comité autrichien.

Ce raisonnement, où il y a autant de bêtise que de scélératesse, prouve que les auteurs du *Courrier* et des *Annales* sont deux calomniateurs infâmes, qu'on devroit punir de toute la rigueur des lois. Les lois ! elles sont muettes contre les régicides. On a décrété Marat d'accusation, pour avoir dit qu'il falloit massacrer les chefs de l'armée ; on l'eût laissé tranquille s'il eût excité le peuple à m'égorger, moi, mon épouse et mes

enfants. On assure que c'est ainsi que le roi s'est exprimé, en apprenant que Marat avoit été décrété.

— Nous apprenons qu'on vient de décerner contre Carra un mandat d'amener. Nous ne savons quel est le crime dont on l'accuse. Il a déjà été emprisonné pour avoir fait un vol avec effraction.

— Manuel est décrété d'ajournement personnel, pour avoir spolié les dépôts de la police. Il en a enlevé les lettres de Mirabeau, qu'il a publiées. Il est, par cela même, suspendu de ses fonctions. M. Danton, second substitut du procureur de la commune, a donné sa démission pour défendre son digne ami.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du lundi soir 14 mai 1792.

« L'assemblée accorde 600 mille livres à la municipalité, à titre de prêt. Le paiement de cette somme sera à raison de 150 mille liv. par semaine.

On a vu hier, tant par notre lettre de Metz, que par le rapport du ministre de la guerre, que quatre régimens étoient passés chez l'étranger : ce sont Royal-Allemand, Chamborand-hussards, Berchigni, et Saxe-hussards. Une partie de Berchigni étoit rentrée. M. Servan a annoncé que quatre-vingt-douze hussards de Saxe étoient revenus avec 88 chevaux. — un décret a augmenté de huit le nombre des commissaires des guerres.

Séance du mardi 15 mai 1792.

« Nous avons oublié de dire, hier, que M. Muraire, député du département du Var (Toulon), avoit été proclamé président.

C'est dans cette séance que l'assemblée a décrété que la nation étoit obligée de suspendre ses paiemens. Voici ce décret précurseur de la banqueroute.

I. Les trois cent millions d'assignats dont l'émission a été décrétée, sont spécialement affectés aux dépenses de la guerre et à la continuation du remboursement des créances exigibles, inférieures à dix mille liv. Ces remboursemens ne pourront excéder 6 millions par mois.

II. Les reconnoissances de créances au-

dessus de dix mille livres, seront présentées à la liquidation ; elles seront visées et numérotées. L'intérêt de ces créances commencera à courir du jour de leur présentation, et cessera trois jours après qu'elles auront été appelées en remboursement.

Plus nous approchons du dénouement de la révolution, plus les acteurs de cet horrible drame redoublent d'audace. C'est contre Louis XVI, c'est contre son infortunée compagne, que tous les coups se dirigent aujourd'hui. Le farouche Isnard garde le silence depuis long-temps, et la vertu avoit moins à gémir : aujourd'hui, il s'est annoncé par une explosion violente. Suivons cet orateur frénétique, dans ses écarts criminels.

« Quel sont les dangers de la patrie ; quels sont les remèdes à ses maux ? Voilà ce que je veux examiner.

Cette tâche n'est pas au-dessus de mon courage. Le philosophe voit toutes les parties d'un vaste plan de conjuration, où les observateurs ordinaires ne saisissent que les vues partielles des conjurés. (Quel étrange début !)

On ne voit que la sédition des prêtres, le soulèvement audacieux de la noblesse, les divisions locales, les séditions municipales, et moi je ne fixe mon attention que sur la ligue des Bourbons. Louis XVI et sa femme y tiennent par tant de liens, qu'il me seroit difficile de croire qu'ils n'y trempent point.

(Murmures.) *Il existe un comité secret aux Tuileries.* — Pourquoi tolérons-nous au milieu de nous un centre de délibération d'où nos plans sont communiqués à nos ennemis ? *Dans les veines du corps politique, quelques gouttes de sang de plus ou de moins sont-elles donc si nécessaires !* (Violens murmures.)

L'assemblée constituante fit de grandes choses, je lui en rends grâce ; mais elle a commis des erreurs.....

La famille des Bourbons, effrayée de la liberté, prit la fuite. Au lieu de la laisser dépasser les frontières, on ramena les Bourbons à Paris. Les Français sont dévoués à être les éternelles victimes de leur confiance.

Cependant les coupables étoient démasqués : ils prirent le parti de feindre qu'ils étoient convertis à l'amour de la constitution. Ils en donnerent l'assurance. — L'assemblée nationale s'en contenta.....